

Bruxelles, le 2 décembre 2021  
(OR. en)

14415/21

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2021/0270(COD)**

---

---

**CODEC 1562  
AGRI 593  
AGRIFIN 152  
AGRIORG 141  
AGRISTR 87  
STATIS 52**

#### **NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité spécial Agriculture/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2018/1091 en ce qui concerne la contribution de l'Union aux statistiques intégrées sur les exploitations agricoles au titre du cadre financier 2021-2027 ( <b>première lecture</b> ) - Adoption de l'acte législatif

---

1. Le 12 août 2021, la Commission a transmis au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur l'article 338 du TFUE.
2. Le 23 novembre 2021, le Parlement européen a adopté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord intervenu entre les institutions pour reprendre la proposition de la Commission et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Doc. 11271/21.

<sup>2</sup> Doc. 14178/21.

3. En conséquence, le Comité spécial Agriculture est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 70/21.
4. Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Après signature par le président du Parlement européen et le président du Conseil, l'acte législatif sera publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.

---